N'oublions jamais de tendre la main à celui qui est a coté de nous

fo.ddfip61@dgfip.finances.gouv.fr

SITE LOCAL : http://www.fo-dgfip-sd.fr/061/

CAPL DU 4 NOVEMBRE 2019

Monsieur le président

Nous aurions pu évoquer les nouvelles dispositions relatives au dialogue social prévues dans l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique et concernant la fusion des CT et CHSCT, la disparition programmée de l'avis des CAP sur les actes de mutation et de mobilités, l'éventualité de la création de CAP par catégories hiérarchiques à l'État.

Nous aurions pu, effectivement, vous dire tout le mal que nous pensons du contenu de l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique qui signifie, ni plus ni moins, l'arrêt de mort du Statut de la fonction publique.

Nous aurions pu y ajouter les projets de « géographie revisitée » ou « nouveau réseau de proximité » , véritable poison pour le court, moyen et long terme pour les agents de toutes les catégories, avec son incontournable impact sur les mouvements futurs de mutation en application des nouvelles règles de gestion , sans CAP de protection puisque les CAP de mutation n'existeront plus.

Mais ce sont des points nationaux nous répondrez vous

Au niveau national le volume total de promotion pour l'année 2019 est de 400 agents. Il est encore en diminution sensible par rapport à celui de 2018. Ces chiffres sont alarmants si nous comparons les 400 promus de 2019 aux 1 868 promus en 2012.

Au plan local les élus et l'expert F.O.-DGFiP dénoncent et regrettent :

Qu'un seul agent ne soit classé en catégorie « très bons » sous prétexte de ne pas bloquer les listes pour l'avenir,

Que le département de l'Orne ne soit limité à la seule potentialité prenant ainsi le risque de perdre des promotions en cas de réussite d'un agent à un concours,

Que certains agents aient pu être écartés du fait de l'âge

Pour conclure, F.O.-DGFiP 61 rappelle ses revendications nationales:

- Le retour aux potentialités d'accès à la catégorie B existant en 2011.

- L'application de la possibilité d’affectation dans le département d’origine pour les agents promus de C en B par concours ou liste d’aptitude.

- Le passage systématique au corps supérieur, à titre personnel, 6 mois avant la cessation d’activité.

Les elus FODGFIP 61

Anne Marie DUPONT

Chystelle GUILBERT

Olivier GAUDRON expert

SERVICE PUBLIC JE-NOUS-TOUS AVEC FO!

.